Troisième publication

- Raison sociale (nom) et siège de l'entité juridique dissoute: Caisse-Maladie de Nendaz et Veysonnaz, Nendaz (VS)
- 2. Statut juridique de l'entité juridique dissoute: Fondation
- 3. Nom et siège de l'entité juridique reprenante: Natura Gesundheitskasse, St. Niklaus
- 4. Statut juridique de l'entité juridique reprenante: Fondation
- 5. Décision par: l'Office fédéral des assurances sociales
- 6. Date de la décision: 07.03.2003
- 7. Echéance de préavis des créances: 14.04.2005
- 8. Adresse pour la déclaration des créances: Natura Gesundheitskasse, c/o Groupe Mutuel, rue du Nord 5, 1920 Martigny
- 9. Indication: Il est instamment demandé aux créanciers de l'entité juridique dissoute d'annoncer leurs prétentions.
- 10. Remarques: Décision par: l'Office fédéral des assurances sociales (autorité de surveillance).
 - Fusion avec effet rétroactif au 01.01.2002. les actifs et les passifs envers les tiers sont repris par la Natura Gesundheits-kasse, à St Niklaus.

Groupe Mutuel, Service Juridique 1920 Martigny

(02746564)